



DÉCLARATION CGT ÉDUC'ACTION

23 juin 2023

Cette commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue doit nous permettre d'échanger.

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le DRAFPIC adjoint au, Mesdames et Messieurs, nous voulons vous faire part de plusieurs points.

Nous remarquons que depuis des années, les Greta de l'académie de Nice ont le chiffre d'affaires constitué à 80% de fond publics (pôle emploi, région...), la part de certaines entreprises a disparu en faveur de l'apprentissage.

Nous vivons au rythme d'attente de réponses des organismes publics pour lesquels le calendrier change toutes les années. Il est donc difficile de prévoir **une gestion sociale stable**.

Depuis 2020, nous constatons une baisse chronique du chiffre d'affaires, ce qui est le cas le cas en 2023. Nous pensons que cette diminution va continuer.

Nous observons que certaines actions commandées ne s'ouvrent pas par manque de candidats, mais aussi, que des actions n'ont pas vu le jour par manque de moyen pour les réaliser, encore du chiffre d'affaires perdu.

Le "turn-over" des CFC ne leur permet pas de mener à bien une démarche commerciale durable. Ils se voient confier des missions transversales, académiques et régionales qui surchargent leur poste de travail au détriment de leur mission première : développer leur secteur.

L'activité des CFC est lié aux chiffres d'affaires des Greta et CFA, et le chiffre d'affaires entraînant des répercussions sur les contrats des personnels Greta et CFA.

Comment peut-on rassurer les salariés des Greta qui se retrouvent sur des antennes n'ayant peu ou presque pas d'activité pour la rentrée de septembre, en même temps pour le Greta du Var va subir un changement à 50% CFC dont nous savons qu'un CFC même confirmé doit s'acculturer au secteur et cela va prendre un certain temps ?

Comment parler de QVT (Qualité de vie au travail), lorsque depuis un certain temps les contrats ne sont pas renouvelés, ou encore lorsque certaines quotités sont revues à la baisse ?

La qualité au travail passe avant tout par une sérénité d'embauche, perspective d'évolution salariale, d'un respect des textes de loi mais aussi par un salaire convenable (depuis plus de 30 ans pas de modification de la grille indiciaire enseignant, résultat, des formateurs sont payés au SMIC).

Nous vous remercions de votre attention et des réponses que vous pourrez apporter à nos remarques.